

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 07 février 2017

Convocation du 01/02/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 14/02/2017.

L'an deux mil dix-sept, le sept février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Christophe GAIGNON, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Mireille FOURMOND, Thierry MARCHAU, Armelle PONCET

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER.

**Bon pour pouvoir : de Nicolas DAVIAUD à Roger FRESNEAU
de Dominique GIRARD à Christophe GAIGNON**

DCM 2017-11

Etanchéité du réservoir en béton enterré

Mr Roger FRESNEAU présente cinq devis concernant l'étanchéité réservoir en béton enterré :

- * ATRS devis n°9183 pour un montant de 6 333.60 HT soit 7 600.32 € TTC.
- * ATRS devis n°9185 pour un montant de 6 699.00 HT soit 8 038.80 € TTC.
- * ATRS devis n°9187 pour un montant de 6 314.00 HT soit 7 576.80 € TTC.
- * TEP devis n°8865 pour un montant de 6 322.06 HT soit 7 586.47 € TTC.
- * TEP devis n°8865/1 pour un montant de 5 251.40 HT soit 6 301.68 € TTC.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CHOISIT à l'unanimité des membres présents l'entreprise ATRS devis n°9185 pour un montant de 6 699.00 HT soit 8 038.80 € TTC.

CHARGE le Maire de signer et d'effectuer toutes les démarches nécessaires concernant les travaux d'étanchéité du réservoir en béton enterré

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 13/02//2017

**Le Maire,
F. STEPHAN**

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 14/02/2017
Et de la publication, le 14/02/2017

